NOTE DE SYNTHESE N°5

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2023 COMMUNE M14

RAPPORTEUR : Madame GALLOIS

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en fonctionnement sur un montant de **40 000€,** avec pour particularités :

- ✓ Augmentation du chapitre charges de personnel afin de compenser augmentation du point d'indice, augmentation des indices majorés (5 à 9 points), contrats saisonniers suite à des absences dans certains services.
- ✓ Diminution du chapitre atténuation de produits suite à notification des services de l'État.
- ✓ Augmentation du chapitre atténuation de charges suite à des remboursements de l'assurance statutaire.

Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé2	Montant
012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	56 000,00 €
014	Atténuation de produits	739115	Reversement art. 55 loi SRU	-16 000,00 €
			Total	**40 000,00 €**

Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé2	Montant
013	Atténuations de charges	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	30 000,00 €
077	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00 €
			Total	**40 000,00 €**

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en investissement sur un montant de **0€,** avec pour particularités :

- ✓ Augmentation de l'opération réseaux concernant les travaux réseaux portés par le SMEG (délibérations CM POULX 02/12/2021),
- ✓ Augmentation de l'opération de la crèche pour des travaux de sol souple,
- ✓ Augmentation des frais d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- ✓ Augmentation de l'opération audit bâtiment,
- ✓ Diminution de l'opération terrains suite au fractionnement consenti par l'EPF pour le rachat de terrains secteur les violettes (délibération CM POULX 06/07/2023).

Opération	Intitulé	Chapitre	Intitulé2	Article	Intitulé3	Montant
101	Réseaux	23	Immo. en cours	2315	Installation, matériels et outillages techniques	155 000,00 €
1300	Crèche	23	Immo. en cours	2313	Constructions en cours	90 000,00 €
200	Etudes urbanisme	20	Immo. incorporelles	2031	Frais d'études	15 000,00 €
3001	Audit bâtiments	21	Immo. Corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
400	Terrains	21	Immo. Corporelles	2111	Terrains nus	-270 000,00 €
					Total	**0,00 €**

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2023/04/04/04 du 14 Avril 2023 adoptant le budget primitif de la commune,
Considérant l'avis émis par la commission finances le 29 Août 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la commune de Poulx,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

PROJET